



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 14
(2007, chapitre 5)

Loi n° 1 sur les crédits, 2007-2008

Présenté le 20 juin 2007
Principe adopté le 20 juin 2007
Adopté le 20 juin 2007
Sanctionné le 20 juin 2007

Éditeur officiel du Québec
2007

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2007-2008, une somme maximale de 30 535 668 120,00 \$, incluant un montant de 449 000 000,00 \$ pour le paiement de dépenses imputables à l'année financière 2008-2009, représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés aux annexes 1 et 2, déduction faite des montants déjà pourvus par le mandat spécial délivré en vertu de l'article 51 de la Loi sur l'administration publique.

Ce projet de loi indique en outre quels sont les programmes qui font l'objet d'un crédit au net et précise le montant des crédits non entièrement dépensés qui pourra être reporté en 2008-2009. Il établit enfin dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.

Projet de loi n° 14

LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 2007-2008

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 30 535 668 120,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2007-2008, à laquelle il n'a pas été autrement pourvu, incluant un montant de 449 000 000,00 \$ pour le paiement de dépenses imputables à l'année financière 2008-2009.

Cette somme maximale ainsi que celle pourvue par le mandat spécial n° 1 2006-2007, délivré le 21 février 2007, se partagent selon les montants apparaissant aux annexes 1 et 2 au regard de chacun des différents programmes qui y sont énumérés.

2. Malgré les articles 86 et 92 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6.001), l'état de la dépense et des autres coûts imputés au mandat spécial visé à l'article 1 fait partie de la reddition de comptes détaillée produite au regard de chacun des programmes concernés selon le Budget de dépenses déposé devant l'Assemblée nationale par la présidente du Conseil du trésor pour l'année financière 2007-2008.

3. Le solde de tout crédit alloué pour l'année financière 2007-2008 mais non entièrement utilisé peut, si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées, être reporté en 2008-2009 jusqu'à concurrence d'un montant de 139 384 800,00 \$. En outre, le Conseil du trésor peut autoriser le report d'un montant additionnel de 126 394 900,00 \$ selon les conditions et modalités prévues au Budget de dépenses.

4. Dans le cas des programmes pour lesquels un crédit au net apparaît au Budget de dépenses, le montant du crédit des programmes concernés peut augmenter, aux conditions qui y sont spécifiées, lorsque les revenus associés à ce crédit au net sont supérieurs à ceux prévus.

5. Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions décrites au Budget de dépenses.

6. Sauf pour les programmes mentionnés à l'article 5, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.

7. La présente loi entre en vigueur le 20 juin 2007.

ANNEXE 1

CRÉDITS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

PROGRAMME 1

Promotion et développement de la Métropole	73 201 500,00
---	---------------

PROGRAMME 2

Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	573 295 800,00
--	----------------

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	587 929 500,00
--	----------------

PROGRAMME 4

Administration générale	68 811 500,00
-------------------------	---------------

PROGRAMME 5

Développement des régions et ruralité	79 936 600,00
--	---------------

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec	2 471 800,00
---------------------------------	--------------

PROGRAMME 7

Habitation	445 427 300,00
------------	----------------

PROGRAMME 8

Régie du logement	14 540 800,00
-------------------	---------------

1 845 614 800,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	394 247 500,00
--	----------------

PROGRAMME 2

Organismes d'État	317 179 900,00
	<hr/>
	711 427 400,00

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor	126 066 200,00
----------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Commission de la fonction publique	3 613 700,00
------------------------------------	--------------

PROGRAMME 3

Régimes de retraite et d'assurances	4 417 800,00
-------------------------------------	--------------

PROGRAMME 4

Fonds de suppléance	852 710 300,00
---------------------	----------------

986 808 000,00

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur 857 500,00

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du
premier ministre et du Conseil
exécutif 74 553 300,00

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales
canadiennes 14 671 900,00

PROGRAMME 4

Affaires autochtones 183 426 800,00

PROGRAMME 5

Jeunesse 36 646 400,00

PROGRAMME 6

Réforme des institutions
démocratiques et accès à
l'information 5 746 400,00

315 902 300,00

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	49 156 800,00
--	---------------

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	548 098 900,00
---	----------------

PROGRAMME 3

Charte de la langue française	22 970 400,00
-------------------------------	---------------

PROGRAMME 4

Condition féminine	7 210 500,00
	<hr/>
	627 436 600,00

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et gestion des parcs	204 560 200,00
---	----------------

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 381 800,00
---	--------------

209 942 000,00

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

PROGRAMME 1

Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	588 058 700,00
---	----------------

PROGRAMME 2

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	178 005 500,00
	<hr/>
	766 064 200,00

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

PROGRAMME 1

Administration et consultation	156 613 000,00
--------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Formation en tourisme et hôtellerie	21 837 700,00
-------------------------------------	---------------

PROGRAMME 3

Aide financière aux études	521 332 800,00
----------------------------	----------------

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 764 294 700,00
---	------------------

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur	4 256 390 900,00
------------------------	------------------

PROGRAMME 6

Développement du loisir et du sport	62 510 300,00
-------------------------------------	---------------

12 782 979 400,00

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi	800 354 800,00
---------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière	2 567 030 000,00
---------------------------	------------------

PROGRAMME 3

Administration	476 193 600,00
----------------	----------------

3 843 578 400,00

FAMILLE ET AÎNÉS

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration	28 839 100,00
---	---------------

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille	1 567 157 100,00
-----------------------------	------------------

PROGRAMME 3

Condition des aînés	9 303 500,00
---------------------	--------------

PROGRAMME 4

Curateur public	45 020 300,00
	<hr/>
	1 650 320 000,00

FINANCES

PROGRAMME 1

Direction du Ministère	45 521 000,00
------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	108 662 700,00
	<hr/>
	154 183 700,00

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

PROGRAMME 1

Immigration, intégration et communautés culturelles	114 736 200,00
--	----------------

PROGRAMME 2

Organisme relevant du ministre	722 800,00
	<hr/>
	115 459 000,00

JUSTICE

PROGRAMME 1

Activité judiciaire 27 420 800,00

PROGRAMME 2

Administration de la justice 262 229 600,00

PROGRAMME 3

Justice administrative 10 233 800,00

PROGRAMME 4

Aide aux justiciables 147 140 100,00

PROGRAMME 5

Organisme de protection relevant du
ministre 7 788 600,00

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales 63 096 400,00

517 909 300,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMME 1

Le Protecteur du citoyen	12 492 200,00
--------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Le Vérificateur général	22 457 800,00
-------------------------	---------------

PROGRAMME 4

Le Commissaire au lobbyisme	2 640 500,00
-----------------------------	--------------

37 590 500,00

RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1

Affaires internationales	125 927 700,00
	<hr/>
	125 927 700,00

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles et fauniques	448 757 900,00
	<hr/>
	448 757 900,00

REVENU

PROGRAMME 1

Administration fiscale	526 284 100,00
	<hr/>
	526 284 100,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 1

Fonctions nationales	306 658 500,00
----------------------	----------------

PROGRAMME 2

Fonctions régionales	14 100 457 100,00
----------------------	-------------------

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec	12 337 300,00
---	---------------

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la Capitale-Nationale	55 206 800,00
--	---------------

14 474 659 700,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne	461 445 800,00
---	----------------

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec	538 407 400,00
------------------	----------------

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre	31 443 300,00
---------------------------------	---------------

1 031 296 500,00

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

PROGRAMME 1

Services gouvernementaux	105 262 700,00
	<hr/>
	105 262 700,00

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement
du tourisme

140 666 100,00

140 666 100,00

TRANSPORTS

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	1 447 407 900,00
------------------------------	------------------

PROGRAMME 2

Systèmes de transport	461 161 700,00
-----------------------	----------------

PROGRAMME 3

Administration et services corporatifs	89 928 000,00
--	---------------

1 998 497 600,00

TRAVAIL

PROGRAMME 1

Travail

29 801 400,00

29 801 400,00

43 446 369 300,00

ANNEXE 2

CRÉDITS À VOTER POUR DES DÉPENSES IMPUTABLES À L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2008-2009

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière	279 000 000,00
	<hr/>
	279 000 000,00

FAMILLE ET AÎNÉS

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

170 000 000,00

170 000 000,00

449 000 000,00

